

Comparaison entre le traitement réservé à nos vieux et celui offert aux étrangers

écrit par correy | 2 avril 2018



Savez-vous que l'A.C.S. (aide à la complémentaire santé)—même pas la CMU, mais simplement l'A.C.S. vous est refusée, même si vous n'avez que 300 euros de retraite par mois, et que vous ne demandez pas le minimum vieillesse, parce que vous continuez à travailler à plus de 73 ans, et que vos revenus sont d'environ 1100 euros par mois, mais que vous êtes propriétaire de votre logement (ils mettent une majoration si vous êtes propriétaire et ne prennent pas en compte ce que vous pouvez dépenser pour le logement, (par ailleurs très modeste), T.F. et charge de copropriétés, travaux, etc...

La mutuelle augmentant de plus du double quand vous dépassez l'âge de la retraite. Le dépliant de la SECU qui vante la CMU /ACS (voir illustration ci-dessus) et qui incite à demander cette aide, qui peut représenter 500 ou 600 euros par an montre la « clientèle type », une photo avec une jeune femme, avec un physique ethnique, et avec un jeune enfant... Cette jeune femme a une denture éblouissante (qu'on lui envie)...

La personne avec la retraite misérable, elle, même édentée et ayant besoin d'implants-non remboursés-n'aura pas droit à l'aide à la mutuelle , continuera à payer ses charges diverses et impôts, et à payer sa mutuelle plein pot ou abandonnera la mutuelle.

Et de toutes façons abandonnera l'idée des implants, (dont d'ailleurs la jeune femme ethnique, qui aura l'aide à sa mutuelle, semble n'avoir aucun besoin).

C'est clairement donner la priorité à une population d'origine étrangère, subventionnée par des aides diverses, locataire, allocataire, et ne travaillant pas, ou peu. Il suffit de pondre au moins un enfants pour être à l'abri et bénéficier de toutes sortes d'aides), au détriment de la population d'origine, censée être mieux installée et qui n'a jamais droit à rien sauf si elle est carrément à la rue, et encore ... ras le bol.